Ville de Besançon Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1991 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 novembre 1991 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents: M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question n° 23), M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN (à partir de la question n° 15), MIle ZILLI, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à la question 15), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. GRAPPIN (à partir de la question n° 17), Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 23), M. LIEVREMONT, Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 15), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 15), M. GRAPPIN (jusqu'à la question n° 17), M. HUMBERT J.F., M. BAS.

Secrétaire: M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 23), M. LIEVREMONT, Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 15), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 15).

Mandataires: Mme KUNSTLER (jusqu'à la question n° 23), Mme BULTOT, Mme MADER (jusqu'à la question n° 15), M. RAGOT, M. VIALATTE (à partir de la question n° 15).

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a tenu à remercier les Éditions La Manufacture, dont le siège est à l'Hôtel Jouffroy, pour l'ouvrage qu'elles ont offert à chacun des Conseillers Municipaux.

Il a indiqué, par ailleurs, qu'il n'a pas retenu la demande d'interpellation de Mme FOLSCHWEILLER concernant le projet du grand canal, une séance du Conseil Municipal devant être consacrée exclusivement à cette question au cours du premier semestre 1992.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller

M. le Député-Maire, au nom du Conseil Municipal, souhaite la bienvenue à Mme Édith CAMPBELL qui prend la succession du Docteur MOUROT au Conseil Municipal et siègera dans les commissions et délégations ci-après :

Commissions

- 1^{ère} Commission: Finances
- 6^{ème} Commission : Solidarité Action Sociale
- 9^{ème} Commission : Environnement Salubrité Espaces Verts Forêts Déchets Urbains Maîtrise de l'Énergie
- 14ème Commission : Hygiène Santé
- Commission Communale des Impôts Directs : Commissaire titulaire

Délégations

- Association des Villes Thermales de Franche-Comté
- Personnel communal Comité d'Hygiène et de Sécurité Ville et CCAS : Délégué titulaire
- 2. Exercice 1991 Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

3. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Budget supplémentaire et affectation du résultat 1990

Adopté à l'unanimité.

4. Comptabilité - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5. Comptabilité - Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire (opération d'ordre, dépenses imprévues, budget supplémentaire)

Adopté à l'unanimité.

6. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

7. Aide aux clubs sportifs amateurs bisontins et exposition sur les Jeux Olympiques d'hiver à la patinoire - Transfert de crédit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de transférer une somme de 44 100 F et de l'affecter :

- pour 22 000 F aux clubs sportifs bisontins
- pour 22 100 F à l'organisation, à la patinoire municipale, d'une animation axée sur les Jeux Olympiques d'Hiver.

8. Garanties d'emprunts :

a) à l'Office Public Municipal d'HLM:

a1) Construction de 35 logements à ossature bois rue des Vignerons - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 12 000 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) - Modifications des délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984 (renégociation d'un emprunt de 2 667 104 F)

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote).

a2) Construction de 35 logements à ossature bois rue des Vignerons - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 12 000 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) - Modifications des délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984 (renégociation d'un emprunt de 1 417 840 F)

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote).

b1) Programme de construction de 100 logements rue du Parc, ZAC de Planoise - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 33 096 049 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983 (renégociation d'un emprunt de 5 107 960 F)

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote).

b2) Programme de construction de 100 logements rue du Parc, ZAC de Planoise - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 33 096 049 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983 (renégociation d'un emprunt de 5 291 024 F)

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote).

c) Construction d'un immeuble de 27 logements pour étudiants, Place de l'Europe à Planoise - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 5 828 996 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, ne prenant pas part au vote).

9. Subventions:

a) aux associations à caractère social - 3^{ème} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Lutte contre la Solitude	2 000 F
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail	2 500 F
- Foyer des Jeunes Travailleurs	64 000 F
 - UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Doubs) 	8 000 F
 Antenne Petite Enfance (subvention exceptionnelle pour équipement de ses nouveaux locaux) 	7 885 F
 Comité Départemental du Doubs de la Fédération Française Handisport (participation de deux athlètes handicapés aux Jeux Paralympiques de Barcelone) 	2 500 F
- Confédération Syndicale du Cadre de Vie (dans le cadre des DSQ)	20 000 F
- Atelier de reliure de Saint-Claude	2 000 F

b) au secteur vie associative - vie des quartiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

- Fédération Nationale de Protection de la Nature	8 000 F
- Association Nouvelle Pelouse	2 000 F
- ASPTT	3 000 F
- Association Volley de Palente	1 000 F
- Amitié Bisontine	2 500 F
- Association Astronomique de Franche-Comté	5 000 F
- Fédération Nationale des Rapatriés Français	
de Confession Islamique	3 000 F
- Commune Libre de Saint-Ferjeux	14 800 F
- ECHEL 25	10 000 F
- Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative	120 000 F

c) au secteur culturel

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder :

- 50 000 F aux Galas Karsenty (à titre exceptionnel)
- 70 000 F au Festival International de Musique
- 20 000 F au Contrepoint.

d) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 4 000 F à la Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers Poids Lourds et Assimilés
- 5 000 F à l'Association Nationale des médaillés de la Résistance Française
- 5 000 F à l'Amicale Nationale des Anciens Présidents de la Ligue d'Athlétisme
- 3 000 F au Centre Régional de Documentation Pédagogique
- 6 000 F à la CFDT Fédération Justice.

e) à la Mutualité Sociale Agricole

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une subvention de 25 000 F à la MSA pour l'organisation d'une journée nationale à Micropolis. De plus, les prestations matérielles ont été assurées par la Ville (fléchage, calicots, décoration florale de Micropolis) pour une somme de 25 000 F.

f) aux associations à caractère médico-social - 2ème répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

- AIDES 2 480 F

- Vie pour Vie 1 700 F

(à titre exceptionnel)

Association des Donneurs de Voix
 3 000 F

- Bougies Roses 500 F

- Comité Départemental - Prévention de l'Alcoolisme 4 500 F (à titre exceptionnel)

g) au secteur Animation - Formation - Prévention

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), il a été décidé d'accorder une subvention de 100 000 F au CRIF.

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder :

- 3 000 F à Résurgence
- 3 000 F à l'Action Catholique pour l'Enfance
- 210 000 F à la MJC Palente
- 6 000 F à Brulard 2000.

h) aux sociétés sportives amateurs - Solde reliquat élus

OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International PCN : Participations à des Compétitions Nationales

	Section ou		RAPPEL SU	UBVENTIONS PRINTEMPS 1991	S PRINTE	MPS 1991		SU	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	UTOMNE 199			TOTAL
Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subv. except.	Total	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total automne	(club) Année 1991
ACS Escale Fontaine Ecu AFFB ARB AS Cité Brulard AS Karting AS Orchamps	Foot Foot Rugby Foot Karting	110,00 80,00 128,00 120,00	5 280,00 3 840,00 6 144,00 1 ^{ere} année Prestation 5 760,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	00,000	5 280,00 3 840,00 6 144,00 0,00 0,00 5 760,00	5 500,00 4 000,00 6 400,00 0,00 0,00 6 000,00	000000000000000000000000000000000000000	5 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3 000,00 5 000,00 3 000,00 0,00 5 000,00	8 500,00 14 000,00 9 400,00 0,00 13 000,00	13 780,00 17 840,00 15 544,00 0,00 0,00 18 760,00
ASPTT ASPTT ASPTT ASPTT ASPTT	Athlétisme Foot Hand Natation Tennis de table Omnisports	00,00	4 752,00 Prestation Prestation Prestation Prestation 0,00	0,00 0,00 22 500,00 0,00 2 970,00 0,00	00,00	4 752,00 0,00 22 500,00 0,00 2 970,00 0,00	4 950,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3,000,00	00,00	4 950,00 0,00 10 000,00 0,00 6 000,00 3 000,00	9 702,00 0,00 32 500,00 0,00 8 970,00 3 000,00
AS Portugais ASC Montrapon-La Butte ASC Tilleroyes ASC Velotte	Foot Foot Foot	80,00 210,00 30,00 90,00	3 840,00 10 080,00 1 440,00 4 320,00	00'0	00,00	3 840,00 10 080,00 1 440,00 4 320,00	4 000,00 10 500,00 1 500,00 4 500,00	0,00	00,00	00,00	1 000,00 5 000,00 1 000,00 2 500,00	5 000,00 15 500,00 2 500,00 7 000,00	8 840,00 25 580,00 3 940,00 11 320,00
ASEP Les Oiseaux ASEP Les Oiseaux Escr. ASEP FJT Les Oiseaux	Karaté Escrime Omnisports	33,99 19,00 0,00	1 631,00 912,00 0,00	00'0	0,00	1 631,00 912,00 0,00	1 699,00 950,00 0,00	00'0	00'0	0,00	0,00 0,00 1 500,00	1 699,00 950,00 1 500,00	3 330,00 1 862,00 1 500,00
ASQP Basket ASQP Volley AS Sapeurs-Pompiers AM CB Amicale Motocycliste Aqua Sport Arc Club BBC BB Comté	Basket Volley Cyclisme Cyclisme Motocyclisme Plongée Tir à l'arc Basket Basket	70,00 151,00 0,00 75,00 51,50 50,00 36,00 201,00	3 360,00 7 248,00 0,00 3 600,00 Prestation 2 472,00 2 400,00 1 728,00 9 648,00	9 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	000000000000000000000000000000000000000	3 360,00 16 248,00 0,00 3 600,00 2 472,00 2 400,00 1 728,00 35 208,00	3 500,00 7 550,00 0,00 3 750,00 2 575,00 2 500,00 1 800,00	25 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 21 060,00	0,00 0,00 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	2 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 000,00 0,00	1 533,00 5 000,00 0 0,00 5 000,00 1 000,00 1 500,00 500,00	5 033,00 2 000,00 8 750,00 0,00 3 575,00 4 000,00 4 300,00 31 110,00	8 393,00 63 798,00 2 000,00 12 350,00 6 047,00 6 400,00 6 028,00 66 318,00

TOTAL	(club) Année 1991	5 076,00 14 059,00 4 116,00 12 682,00 80 340,00 5 194,00 15 192,00 43 078,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	4 360,00 33 534,00 2 144,00 16 410,00	1 470,00 2 940,00 2 940,00 9 992,00 1 500,00	2811,00 28640,00 42684,00 12380,00 14368,00 3 058,00 4 129,00 6 901,00 0,00 3 440,00 5 525,00 4 146,00
	Total automne	2 590,00 8 382,00 7 450,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00	000000000000000000000000000000000000000	3 204,00 18 150,00 1 000,00 9 750,00	750,00 1 500,00 1 500,00 10 200,00 1 500,00	23 940,00 7 500,00 7 500,00 2 800,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 3 000,00 3 000,00
2	Reliquat Élus	000000000000000000000000000000000000000	00,00 00,00 00,00 00,000 8	2 000,00 1 500,00 1 000,00 2 500,00	0,00 0,00 0,00 0,00 1 500,00	2 000,00 0 000,
SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	OCN	0,00 0,00 2,000,00 0,00 5,000,00 0,00	00,00	00,0	00,0	8 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
VENTIONS A	PCN Fémin.	000000000000000000000000000000000000000	00,0	00,00	00,00	000000000000000000000000000000000000000
SUB	PCN Masc.	21 060,00 0,00 21 060,00 0,00 0,00 0,00	00,0	0,00 10 000,00 0,00 5 000,00	00,00	4 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00
	Point : 50,00 F	2 590,00 3 382,00 2 100,00 5 450,00 19 500,00 5 200,00 5 200,00	00,00	1 204,00 6 650,00 0,00 2 250,00	750,00 1 500,00 1 500,00 10 200,00 0,00	924,00 0,00 3 000,00 5 800,00 1 050,00 1 500,00 1 500,00 1 350,00
3 1991	Total	2 486,00 5 677,00 2 016,00 5 232,00 39 780,00 2 544,00 43 078,00	0,00 0,00 0,00 0,00 3 030,00	1 156,00 15 384,00 1 144,00 6 660,00	720,00 1 440,00 1 440,00 9 792,00 0,00	887,00 24 640,00 18 744,00 4 880,00 1 1008,00 2 129,00 6 901,00 1 440,00 2 525,00 1 296,00
NS PRINTEMPS	Subvent. except.	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00,00	00,0	0,00	
RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	PCN Total	2 430,00 0,00 21 060,00 0,00 0,00 0,00	00,00	0,00 9 000,00 0,00 4 500,00	0,00	14 040,00 0,00 0,000 0,000,00 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
RAPPE	Valeur du point : 48,00 F	2 486,00 3 247,00 2 016,00 5 232,00 18 720,00 2 544,00 4 992,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 3 030,00	1 156,00 6 384,00 1 144,00 2 160,00	720,00 1 440,00 1 440,00 9 792,00 0,00	887,00 24 640,00 4 704,00 2 880,00 5 568,00 1 008,00 2 129,00 6 901,00 Prestation 1 440,00 2 525,00 1 296,00
	Cota- tion	51,81 67,65 42,00 109,00 390,00 53,00 104,00	Forfait Forfait Forfait Forfait Forfait	24,09 133,00 Forfait 45,00	15,00 30,00 30,00 204,00 0,00	18,48 Forfait 98,00 60,00 116,00 21,00 Forfait 30,00 Forfait 30,00
Section on	Disciplines	Arts Martiaux Tennis Tennis de table Basket Foot Cyclisme Escrime	Volley Tennis Plongée Aikido Omnisports	C. d'Orientation Base-Ball Cyclotourisme Foot Américain	Volley Tennis de table Foot Gymnastique Omnisports	Judo Sp. Montagne Hockey/glace Athletisme Lutte Cycl. sur piste Parachutisme C. Médico Sp. Omnisports Foot Gymnastique
	Clubs	8 8 7 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	BUC BUC BUC BUC BUC	Balise 25 Base-Ball Club Besançon Cyclos Rand. Bisons	Bousbotte Bousbotte Bousbotte Bousbotte Bousbotte	Budo Club CAF CBSG CMB CPB Centre Demi-fond Centre École Parach. Centre Médico Sportif Centre Omnisports Cercle Suisse Citadelle Club de tir Bisontin

	Section on		RAPPE	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	NS PRINTEMP	S 1991		SUE	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	UTOMNE 198	2		TOTAL
Clubs	Discipline	Cota- tion	Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total automne	(club) Année 1991
Club Orient. Comtois District Besançon Pét. DOJO Franc-Comtois Don Quichotte ES magellan ESB	C. d'orientation Pétanque Arts martiaux Foot Tennis de table Hand	29,04 Forfait 200,64 90,00 15,00 348,00	1 393,00 3 598,00 9 630,00 4 320,00 720,00	0,00 1,000,00 0,00 0,00 0,00 49,140,00	0,00 0,00 7 715,00 0,00 0,00 0,00	1 393,00 3 598,00 18 345,00 4 320,00 720,00 65 844,00	1 452,00 0,00 10 032,00 4 500,00 750,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 28 080,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	1 500,00 0,00 1 000,00 1 500,00 500,00	2 952,00 0,00 11 032,00 6 000,00 1 250,00	4 345,00 3 598,00 29 377,00 10 320,00 1 970,00
Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux	Tennis de table Arkibudo Cyclisme Gymnastique Tennis Gymnastique	12,00 39,00 5,10 0,00	576,00 hors com. 1 872,00 hors com. 244,00 0,00	0,00	0,00	576,00 0,00 1 872,00 0,00 244,00 0,00	600,00 0,00 1 950,00 0,00 255,00 0,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	00,00	0,00 2 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	600,00 0,00 3 950,00 0,00 255,00 0,00	1 176,00 0,00 5 822,00 0,00 499,00 0,00
Etrier Bisontin FC Bregille FC St-Ferjeux Française Franche-Comté Judo Gant d'Or Gentlemen Indépendante Comt. Jeunesse de Palente Marocains OB	Equitation Foot Foot Haltérophilie Judo Boxe anglaise Foot Gymnastique Gymnastique Foot Hand	Forfait 120,00 220,00 17,00 114,00 30,00 440,00 Forfait 30,00 199,00 32,00	4 166,00 5 760,00 10 560,00 816,00 1 440,00 21 120,00 3 186,00 1 440,00 9 552,00 1 536,00	14 040,000 0,000 1 000,000 14 040,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	000000000000000000000000000000000000000	4 166,00 5 760,00 10 560,00 1 816,00 1 000,00 5 472,00 21 120,00 3 186,00 1 440,00 23 592,00 1 536,00	0,00 6 000,00 11 000,00 850,00 5 700,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 600,00 1 600,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	000000000000000000000000000000000000000	2 0000000000000000000000000000000000000	1 500,00 2 500,00 2 500,00 1 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	1 500,00 7 000,00 13 500,00 5 350,00 15 700,00 25 000,00 25 000,00 2 500,00 2 500,00 1 5 500,00 1 600,00 1 600,00	5 666,00 12 760,00 24 060,00 7 166,00 5 000,00 21 172,00 3 440,00 46 120,00 5 686,00 3 440,00 6 542,00 3 136,00
PSB PSB PSB PSB PSB PSB PSB	Arts martiaux Athlétisme Foot Hand Tennis Tennis de table Omnisports	39,93 471,00 360,00 29,00 23,85 21,00 0,00	1 916,00 22 608,00 17 280,00 1 392,00 1 144,00 1 008,00	2 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 36 825,00	1 916,00 24 608,00 17 280,00 1 392,00 1 144,00 1 008,00 36 825,00	1 996,00 23 550,00 18 000,00 1 450,00 1 192,00 1 050,00	0000000	000000000000000000000000000000000000000	0000000	3 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1 996,00 27 050,00 21 500,00 1 450,00 1 192,00 1 050,00	3 912,00 51 658,00 38 780,00 2 842,00 2 336,00 2 058,00 36 825,00

	Section ou		RAPPEL	SUBVENTIO	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	S 1991		Ins	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	AUTOMNE 19	16		TOTAL
Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN	Subvent except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total automne	(club) Année 1991
Palmeraie Pistoliers Planoise Karaté ROB	Foot Tir Karaté Boxe anglaise	20,00	960,00 Renonce 839,00 5 280,00	0,00	00,0	960,00 0,00 839,00 5 280,00	1 000,00 0,00 874,00 5 500,00	0,00 0,00 0,00 0,00	00,0	00,0	1 000,00 1 500,00 1 500,00	2 000,00 0,00 2 374,00 7 000,00	2 960,00 0,00 3 2 13,00 12 280,00
SNB SNB SNB SNB	Aviron Canoë Kayak Natation Omnisports	452,00 110,00 313,00 0,00	21 696,00 5 280,00 15 024,00 0,00	0,00	0,00 0,00 0,00 33 640,00	21 696,00 5 280,00 15 024,00 38 640,00	22 600,00 5 500,00 15 650,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	00,00	0,00 0,00 3 000,00	00,0	22 600,00 5 500,00 15 650,00 3 000,00	44 296,00 10 780,00 30 674,00 41 640,00
Saint-Claude	Gymnastique	142,00	6 816,00	00'0	5 000,000	11 816,00	7 100,00	00'0	00'0	00'0	4 000,00	11 100,00	22 916,00
Skating Club Skating Club	Patinage artist. Omnisports	168,00	8 064,00	00,00	00'0	8 064,00 0,00	8 400,00	00'0	00,00	00'0	4 000,00	12 400,00	20 464,00
Sprinter Club Team Fun Rockets Tennis table Planoise Tri Action ULM 25 UNSS US Port Douvot USEP USEP Union Bouliste Bisont. Ulinam VB CB	Cyclisme/piste Skate Tennis de table Triathlon ULM Sport scolaire Foot Foot Sport scolaire Lyonnaise L'yonnaise Tir Volley	49.00 41,00 47,00 100,00 30,00 80,00 120,00 Forfait 262,00 127,00	2 352,00 1 etc année 1 968,00 2 256,00 Prestation 4 800,00 1 440,00 3 840,00 5 760,00 3 598,00 12 576,00 6 096,00 5 280,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	000000000000000000000000000000000000000	2 352,00 0,00 1 968,00 2 256,00 4 800,00 1 440,00 3 840,00 5 760,00 3 598,00 12 576,00 19 596,00 5 280,00	2 450,00 0,00 2 050,00 2 350,00 5 000,00 1 500,00 4 000,00 6 000,00 6 000,00 6 350,00 5 500,00	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	2 000,00 0,00 5 000,00 5 000,00 0,00 0,00	1 000,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 000,00 1 000,00 3 000,00 3 000,00 4 000,00 3 000,00 3 000,00 3 000,00	3 450,00 3 050,00 5 850,00 11 000,00 2 000,00 5 000,00 9 000,00 14 100,00 10 350,00 8 500,00	5 802,00 0,00 5 018,00 8 106,00 15 800,00 3 440,00 8 840,00 14 760,00 2 5 58,00 2 5 946,00 13 780,00
		8 487,5	462 314,00 202	202 740,00	126 258,00	791 312,00	424 375,00	150 200,00	49 080,00	34 000,00	34 000,00 151 033,00	808 688,00	160 000,00

Cette répartition a été adoptée à l'unanimité.

i) exceptionnelle aux sociétés sportives amateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

- Pétanque des Deux Tours	3 000 F
- BRC (arts martiaux)	3 000 F
·	
- BRC (football)	5 000 F
- SNB	5 000 F
- La Saint-Claude	4 500 F
- Arc Club (Mme PAPE JO)	2 500 F
- AS Centres de Bregille (M. GICHTENAERE JO)	2 500 F
- AS Centres de Bregille (équipement mur d'escalade)	3 000 F
- DOJO Franc-Comtois	2 000 F
- CBSG (Hockey sur glace)	2 500 F
- Olympique Bisontin	3 000 F
- ASC Montrapon La Butte	2 500 F
- AS Orchamps	2 500 F
- PSB	3 500 F
- ESB	7 500 F

j) au sport nautique bisontin

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 14 300 F à ce club afin de lui permettre d'aménager ses installations de Port Joint.

k) pour ravalement de façades

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 8 320 F à M. DETOT, 17 quai de Strasbourg
- 31 700 F à la copropriété 4 rue de Lorraine
- 4 570 F à M. CHANET, 20 rue des Frères Mercier.

10. Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder, à ce titre :

- 17 500 F à la Société POLYCAPTIL
- 17 500 F à la Société POLYPRINT.

11. GARE - BTT - Aide au fonctionnement

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder à BTT une subvention de 300 000 F, étant indiqué qu'actuellement la Ville et le Département travaillent à un conventionnement qui pourrait être mis en place à partir de 1992, pour une aide régulière au fonctionnement de cette association, complémentaire aux aides de l'État.

12. Réaffectations de subvention - Bibliothèque Municipale - Réaffectation d'une subvention pour l'acquisition d'ouvrages anciens

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de réaffecter à l'achat d'ouvrages la subvention de 37 500 F accordée par le Ministère de la Culture.

13. Vie Associative - Vie des Quartiers - Réaffectation de recettes

Adopté à l'unanimité.

14. Développement Social du Quartier Montrapon/Fontaine-Ecu - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention du Conseil Régional

A l'unanimité, il a été décidé de réaffecter comme suit la subvention de 70 000 F attribuée par le Conseil Général pour l'opération DSQ Montrapon/Fontaine-Ecu :

- APAS Accompagnement scolaire 10 000 F

- Régie de quartier Fontaine-Ecu (fonctionnement) 50 000 F

- FRATE Alphabétisation femmes 10 000 F

15. Etablissement d'un diagnostic local de sécurité - Convention avec Interunec au nom de l'Université de Franche-Comté - Laboratoire de sociologie et d'anthropologie

Après avoir rejeté l'amendement de M. VIALATTE qui n'a recueilli que 7 voix pour et 1 abstention :

- 1) tendant à réaffecter un crédit initialement destiné à la réalisation d'une étude sociologique et anthropologique sur la sécurité à Besançon à l'effet de doter la police municipale des matériels nécessaires à son bon fonctionnement,
- 2) demandant à M. le Député-Maire de présenter au prochain Conseil Municipal un rapport en ce sens, l'Assemblée Communale, à la majorité (7 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu), a adopté la proposition d'établissement d'un diagnostic local de sécurité qui sera confié au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de Franche-Comté.
- **16. Hygiène-Santé** Convention de collaboration avec le Comité Départemental d'Education pour la Santé

Adopté à l'unanimité.

17. Citadelle - Etude relative au développement des activités et animations - Contrat avec l'Association «Culture - Espaces»

Adopté à l'unanimité.

18. Citadelle - Petit train touristique - Prorogation de la convention d'exploitation passée avec la Société PROMOTRAIN

Adopté à l'unanimité (redevance versée à la Ville : 20 000 F).

19. Association Régionale pour le Travail Social - Demande de reconnaissance d'utilité publique - Avis du Conseil Municipal

Avis favorable unanime du Conseil Municipal.

20. Stationnement payant sur voirie - Parking de la Mairie - Fourrière à véhicules - Convention d'exploitation avec Via-Stationnement - Dispositions financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de confier à Via-Stationnement la gestion du parking de la Mairie, du stationnement payant de surface et de la fourrière municipale à véhicules,
- a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention unique et les contrats à intervenir avec Via-Stationnement,
- a adopté le règlement intérieur du parking et les propositions de tarifs de stationnement dans ledit parking,
 - a voté, au BS 1991, le budget de démarrage du parking, soit :
 - * en dépenses et en recettes, une avance remboursable de 500 000 F
 - * en dépenses un crédit de 422 000 F.
- a décidé de poursuivre l'amortissement des contrats d'emprunts ou de crédit-bail en cours sur le contrat de prestations de service qui expirera au 31 décembre 1991, au titre des contrats de prestations de service débutant au 1^{er} janvier 1992.
- **21.Personnel Communal -** Participation financière de la Ville aux frais de transport en commun et de stationnement

Adopté à l'unanimité.

22. Recrutement d'un animateur sportif départemental «Canoë-Kayak» - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (montant de l'aide allouée : 8 900 F).

23. Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée Franche-Comté (France) des Montagnes de l'Ouest (Côte d'Ivoire) - Adhésion de la Ville - Désignation d'un représentant

Adopté à l'unanimité. Mme KUNSTLER, Adjointe, a été désignée pour représenter la Ville de Besançon au sein de cette association.

24. Centre International de Séjour - Extension - Cession du matériel - Avenant à la convention du 26 février 1982

Adopté à l'unanimité (M. FOUSSERET, Président de l'Association, n'a pas pris part au vote).

25.AFUA des Vareilles - Approbation du plan de remembrement par M. le Préfet - Avis du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

26.ZAC de Planoise - Construction par l'Office Public Municipal d'HLM de 27 logements étudiants, Place de l'Europe - Acquisition de terrains à la SEDD et rétrocession à l'État - Autorisation de création de servitudes de passage et de construction en limite du domaine public

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé la vente par la SEDD à la Ville d'un terrain de 545 m² au prix global de 730 000 F TTC,
- a approuvé la création de servitudes de passage public, de galerie technique et de construction en limite de propriété,
 - a décidé de céder gratuitement le terrain acquis à l'État,
 - a autorisé M. le Député-Maire à signer les divers actes à intervenir.

27. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 10 juin 1991 au 30 septembre 1991

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

28.ZAC de Châteaufarine - Acquisition des terrains à l'État en vue de la rétrocession à l'aménageur de la ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'acquérir à l'État, pour le prix de 1 300 000 F plus les frais d'acte administratif d'un montant de 1 317 F, des terrains d'une superficie totale de 1 ha 24 a 03 ca,
 - de céder lesdits terrains à l'aménageur de la ZAC de Châteaufarine, pour 1 301 317 F.

29.ZAC de la Combe Saragosse :

a) Cession gratuite par la SEDD, des voiries, délaissés et espaces verts

Adopté à l'unanimité.

b) Aliénations par la Ville au profit de la Société VERCHENE

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

- 30.ZAC de Planoise Locaux en rez-de-chaussée Cession par la SEDD à la SAIEMB
- a) Avances d'associés de la Ville à la SAIEMB Convention Transfert des garanties d'emprunts de la SEDD à la SAIEMB

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas participé au vote).

b) Garanties de deux emprunts contractés par la SAIEMB

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas participé au vote).

31.Zone artisanale des Montarmots - Aliénation de terrain à la Menuiserie BUSSARD

Adopté à l'unanimité (produit de cette cession : 100 667,68 F TTC pour une surface de 10 a 61 ca).

32.Zone artisanale des Montarmots - Aliénation de terrain à la Société Groupe 1000

Adopté à l'unanimité (produit de cette cession : 762 550,56 F TTC pour une surface de 80 a 37 ca).

33. Acquisition 47 chemin des Ragots à M. CANTENOT et Mme PRECLIN

Adopté à l'unanimité (dépense : 1 840 F pour une surface de 0 a 23).

34. Acquisition chemin de la Selle à M. BAILLY

Adopté à l'unanimité (dépense : 23 000 F pour une surface de 68 a 53).

35. Acquisition chemin des Champs Nardin à M. SUCCY

Adopté à la majorité (1 Conseiller ayant voté contre, 2 s'étant abstenus) (dépense : 10 000 F pour perte de mur de soutènement).

36. Acquisition rue d'Arènes à M. VERNE

Adopté à l'unanimité.

37. Echange de terrains de la Chapelle des Buis au profit de M. Philippe MONNET

Adopté à l'unanimité (terrain cédé par la Ville : 21 a - Terrain à acquérir par la Ville : 0 a 30 - Soulte. Versée par M. MONNET à la Ville : 10 000 F).

38. Anciens locaux du CNFPT quartier Montjoux - Mise à disposition des terrains au profit de la Région

Adopté à l'unanimité.

Cette cession gratuite correspond à une subvention d'une valeur de 1 250 000 F, qui sera prise en compte dans la convention globale définissant la participation de la Ville au financement de l'extension des lycées sur Besançon.

39. Forêts Communales - Micro-chantiers de forestage en forêts communales dans le cadre de l'insertion des jeunes

Adopté à l'unanimité.

40. Forêts Communales - Servitude de passage de ligne électrique en forêts

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

41. Aménagement de la rivière en amont du barrage de Micaud - Protection des îles Micaud

Ce projet est adopté l'unanimité (dépense : 255 000 F TTC).

42. Evacuation des déchets - Appel d'offres pour l'année 1992

Adopté à l'unanimité (montant maximum du marché : 950 000 F TTC dont :

- 700 000 F pour la déchetterie
- 150 000 F pour le nettoiement
- 100 000 F pour le Centre Technique Municipal de la Pelouse).
- 43. Déchetterie des Tilleroyes Adoption du projet et demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de création d'une déchetterie aux Tilleroyes estimé à 2 150 000 F TTC. Il a décidé de solliciter les aides financières de l'ANRED, de la Région et du Département du Doubs et a autorisé M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir.

44. Piscine de Chalezeule - Travaux de restructuration - Adoption du projet et demande de subvention au Département

Ce projet, estimé à 640 000 F, a été adopté à l'unanimité.

45. Basilique de Saint-Ferjeux - Réfection de couvertures en ardoises - Adoption du projet et demande de subvention au Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 400 000 F TTC.

46. Eglise des Chaprais - Réparation du béton du clocher - Adoption du projet et demande de subvention au Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 260 000 F TTC.

47. Bâtiments Communaux - Protection acoustique du bâtiment «La Fraternelle» - Participation de l'État

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces travaux estimés à 27 123,82 F TTC et a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec l'État (Ministère de l'Equipement).

48. Bâtiments Communaux - Marchés de fournitures pour l'année 1992

Adopté à l'unanimité.

49. Bâtiments Communaux - Marchés de travaux d'entretien pour 1992 et 1993

Adopté à l'unanimité.

50.Hôtel de Ville et Centre Administratif Municipal - Marché de nettoyage pour 1992, 1993 et 1994

Adopté à l'unanimité (dépenses estimées à 810 000 F TTC pour 1992).

51.Parc Automobile - Approvisionnement en carburants pour l'année 1992 - Passation des marchés

Adopté à l'unanimité (montant global de la dépense évalué pour 1992 à environ 3 500 000 F).

52.Parce Automobile - Approvisionnement en pneumatiques neufs et rechapés pour l'année 1992 - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité (montant global de la dépense évalué à environ 550 000 F pour 1992).

53. Fonds Social Urbain - Programmation 1991 - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

Ces demandes concernent les projets suivants dans le quartier de Montrapon/Fontaine-Ecu :

- aménagement d'un local Jeunes
- construction d'un atelier moto
- action de concertation, de responsabilisation et de développement des connaissances auprès des habitants
- financement des dépenses liées au fonctionnement de la Régie de Quartier, et la remise en état d'un appartement dans le quartier Brulard «Les 408».
- **54.Fort de Chaudanne -** Remise en état du bâtiment du corps de garde et de la façade Est du bâtiment principal

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité ce projet estimé à 150 000 F TTC.

55. Tunnel sous la Citadelle - Approbation de la mise en compatibilité du POS centre-ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en compatibilité du POS centreville.

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 6 novembre 1991 Le Député-Maire, Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché conformément à la loi, Le 7 novembre 1991 Pour le Député-Maire, L'Adjoint,